



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MANDEURE
SEANCE
DU 27 JUIN 2011 A 18H



SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

1- FINANCES

- 1-1 Décision modificative n°2
- 1-2 Sortie d'inventaire
- 1-3 Inscriptions en section d'investissement
- 1-4 Subvention / Association sportive du collège Jean-Paul GUYOT.

2- RESSOURCES HUMAINES

- 2-1 Ouvertures de postes
- 2-2 Ouvertures de postes

3- DIVERS

- 3-1 Convention / Conseil en énergie partagé (+ annexe)

4- TOUR DE TABLE



L'an deux mil onze, le vingt-sept juin, à dix-huit heure, le Conseil Municipal de la commune de Mandeure s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joseph TYRODE, Maire, pour sa session du mois de juin 2011.

Etaient présents : *Mr Joseph TYRODE, Maire, Mr Daniel BORDE, Mr Jean-Paul ADAM, Mr Patrick ALIN, Mme Nadine BERGER, Mr Jean-Paul HUMBERT, Adjoints, Mr Jacky LEVÔTRE, conseiller délégué, Mme Marie-Rose ROLLAND, Mr Jean-Jacques CARILLON, Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Nathalie JEANNEROT, Mr Claude LOIGET, Mme Joëlle BRUN, Mr Richard MILLOT, Mr Eric CHARLES, Mr Frédéric DOMINGUEZ, , Mme Myriam PAICHEUR, Mme Monique DI GERMANIO, Mr Marcel JOURNOT, Mme Bérangère PAGNOT, Mme Elisabeth BRANDT, Mr Jean-Pierre HOCQUET, conseillers.*

Etaient représentés : *Mme Annie ROY, adjointe, Mme Claudine FREMEAUX, Mr Stéphane LANGOLF, Mr Julio GOMEZ, conseillers.*

Etait excusée : *Madame Colette CANTIN, adjointe.*

Etaient absentes : *Mme Emmanuelle VANEY, Mme Suzanne PILUTTI, conseillères.*

Secrétaire de séance : *Mme Nathalie JEANNEROT, conseillère.*

1- FINANCES

Monsieur BORDE, adjoint aux finances présente au Conseil Municipal :

1-1 Décision modificative n°2

Un transfert de crédits est nécessaire pour les acquisitions suivantes :

- 1 véhicule au service voirie
- Matériel informatique à la bibliothèque et à l'école des Estelles
- 1 citerne d'eau de pluie

Aussi, compte tenu du retard pris dans la réalisation des ateliers municipaux, je vous propose, Madame, Monsieur d'effectuer le virement de crédits suivant :

→ De l'Article 2313 Travaux de bâtiments : **70 000 €**

→ Vers les Articles

2182 Matériel de transport : **60 000 €**

2183 Matériel informatique : **3 600 €**

2188 Autres immob. Corporelles **6 400 €**

Monsieur le Maire précise que le nouveau véhicule de service nécessite d'être plus solide pour effectuer les travaux de voirie.

L'arrosage est autorisé quand il y a restriction d'eau si c'est dans le cadre d'eau de récupération d'où l'achat d'une citerne.

Concernant le matériel informatique il concerne la bibliothèque et l'école des Estelles.

UNANIMITÉ

1-2 Sortie d'inventaire

Il est nécessaire de sortir de l'inventaire les véhicules suivants :

↳ **205 diesel – Immatriculée 5692 WA 25 :**

⇒ Achetée en 1994 pour la somme de 72 024.58 francs T.T.C.

Ce véhicule est vendu à Monsieur Arnaud QUERRY – 10 rue Villedieu – 25700 VALENTIGNEY pour la somme de .1 200 euros.

↳ **Renault Express – Immatriculé 3926 VV 25 :**

⇒ Acheté en 1993 pour la somme de 57 440.94 francs T.T.C.

Ce véhicule est vendu à Monsieur Robert JACQUOT – 2 rue des Essarts Ballangiers – 25350 MANDEURE pour la somme de .400 euros.

↳ **Renault Mascott – Immatriculé 8511 XP 25 – Véhicule accidenté – état d'épave :**

⇒ Acheté en 2001 pour la somme de 295 000 francs T.T.C.

Ce véhicule est vendu à Monsieur Arnold GESTER – Combe des bois– 25420 COURCELLES LES MONTBELIARD pour la somme de .800 euros.

↳ **Scooter Peugeot – Immatriculé 5031 YL 25 :**

⇒ Acheté en 2004 pour la somme de 1 062.42 euros T.T.C.

Ce véhicule est vendu à Monsieur Jean-Michel ENGASSER – 86 rue du Pont– 25350 MANDEURE pour la somme de .250 euros.

UNANIMITÉ

1-3 Inscriptions en section d'investissement

Les dépenses énumérées ci-dessous peuvent être inscrites en section d'investissement :

➤ COMAT & VALCO

10 tables et 20 bancs de brasserie pour un montant de 1 230.00 € H.T. soit 1 471.08 € T.T.C.

25 barrières pour un montant de 924.00 € H.T. soit 1 105.11 € T.T.C.

2 podiums aluminium à hauteur variable pour un montant de 734.04 € H.T. soit 877.91 € T.T.C.

Facture n° VF112531 du 17/03/2011

➤ BOIS ET DERIVES DE VOUEAUCOURT

Matériel pour décors d'illuminations de Noël pour un montant de 937.13 € H.T. soit 1 120.81 € T.T.C.

Facture n°1814 du 14/05/2011

➤ AUTO DISTRIBUTION

1 repousse piston et coupelle pour un montant de 384.96 € H.T. soit 460.41 € T.T.C.

1 purgeur de frein pour un montant de 725.00 € H.T. soit 867.10 T.T.C.

Facture n°153268091 du 30/04/2011

➤ NATURALIS

3 suspensions sur tige pour un montant de 221.34 €H.T. soit 264.72 € T.T.C.
Facture n°157543 du 30/04/2011

UNANIMITÉ

1-4 Subvention / Association sportive du collège Jean-Paul GUYOT.

A l'occasion de la participation à leur troisième coupe de France scolaire Ultimate UNSS, je vous demande Madame, Monsieur, de bien vouloir m'autoriser à verser une subvention de 250€ à l'Association sportive du collège Jean-Paul GUYOT.

UNANIMITÉ

2- RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

2-1 Ouvertures de postes

Afin de régulariser la situation de deux agents contractuels, il convient :

- d'ouvrir deux postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2011 au sein des ateliers municipaux (service Voirie),

Monsieur LOIGET ne prend pas part au vote.

UNANIMITÉ

2-2 Ouvertures de postes

Suite aux départs en retraite de deux agents au sein de l'école maternelle Frédéric Bataille ; il convient :

- d'ouvrir deux postes d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2011.

Monsieur JOURNOT : « Quels sont les critères de recrutement ? »

Monsieur TYRODE : « Il faut le concours + le CAP petite enfance. »

Nous avons eu une cinquantaine de demandes.

« Comme toujours dans la Fonction Publique il y a un an voire deux de placement en stage, ce qui permet de juger de la valeur de l'agent tout en tenant compte de l'avis de l'enseignant. »

UNANIMITÉ

3- DIVERS

3-1 Convention / Conseil en énergie partagé (+ annexe)

Vous vous êtes prononcés le 26 octobre 2009 en faveur de l'adhésion, au Conseil en Energie Partagé.

Pour mémoire, le Conseil en Énergie Partagé est une prestation qui comprend :

- *Un prédiagnostic des consommations d'énergie et d'eau identifiées dans la Commune et portant sur les 3 dernières années,*
 - *Une analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la Commune (étude des postes « surconsommateurs », conseils...),*
 - *Le suivi régulier et le contrôle des factures d'énergie et d'eau sur la base des informations transmises par la commune,*
 - *La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique,*
 - *L'information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments communaux,*
- Le conseil aux élus et aux techniciens de la commune lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation.*

La mission de suivi des consommations et de conseil porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la Commune : combustible, électricité, éclairage public etc.... ainsi que sur l'eau.

Il convient aujourd'hui de ratifier la convention correspondante laquelle prévoit une participation de 0.63€ TTC par habitant.

Monsieur le Maire présente et explique ce qui équivaut à 3 163€.

Monsieur ADAM demande si c'est eux qui ont fait la cartographie.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur MILLOT demande si un point des données récoltées sera donné chaque année au Conseil Municipal pour voir les avantages de ce dispositif.

Monsieur TYRODE répond que oui et qu'il y tient.

« C'est nécessaire car aujourd'hui, certains bâtiments, même récents sont loin d'être BBC. Les énergies coûtent cher. »

UNANIMITÉ

4- TOUR DE TABLE

Monsieur ADAM informe de l'invitation du Président de l'AVBM pour samedi ou dimanche pour le salon VIP.

Monsieur JOURNOT informe qu'il y a eu un problème au local des secouristes avec agressions verbales.

Monsieur le Maire : « j'ai reçu un courrier à ce sujet, je réagirai avec un courrier au président des secouristes. Les bâtiments communaux ne doivent pas être occupés par des personnes qui ne respectent rien ! ».

Monsieur HOCQUET : « Au sujet des déchets verts et des mécontentements formulés à ce sujet, qu'en est-il ? »

Monsieur TYRODE : « PMA reste sur ses positions, cependant plus il y aura de personnes qui écriront à PMA, mieux ça sera ! »

Madame PAGNOT : « Quels sont les travaux prévus dans la rue des Bains ? »

Monsieur TYRODE : « Il s'agit de travaux de réfections de voirie / enrobé bicouche »

Monsieur MILLOT : « Il serait peut-être préférable de préciser ! »

Monsieur TYRODE : « C'était écrit *réfection voirie* »

La séance est levée à 18h30

La secrétaire de séance

Nathalie JEANNEROT